

## **DEFI Inter-Alliances 2024**

### **Modèle de règlement à usage des coordinations nationales et des référents**

#### **ARTICLE 1 – Organismes**

Les Alliances Françaises de Calgary, Edmonton, Moncton, Halifax, Ottawa et Montréal, associations à but non lucratif, et la Fondation des Alliances Françaises, sise à Paris, sont les organisatrices du concours “DÉFI Inter-Alliances”, ci-après nommé “concours”.

#### **ARTICLE 2 – Objet du concours**

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale, en français, à travers la plateforme numérique Kahoot.

Le concours se déroule en quatre étapes :

- une phase de sélection locale organisée par chaque Alliance participante (voir art.1),
- une finale par zone géographique
- une finale internationale.

Les Alliances participantes sont libres d’organiser les sélections en présentiel ou en distanciel.

- Chaque Alliance participante organise sa propre sélection locale entre le 20 avril 2024 et le 4 mai 2024
- La finale nationale aura lieu à l’Alliance Française de Montréal, 4388 rue St-Denis suite 200, Montréal le 4 mai 2024 à 16h.
- La finale par zone géographique aura lieu en format virtuel le 1er juin à 14h.
- La finale internationale aura lieu en présentiel, au Théâtre de l’Alliance Française (Paris) le 1er octobre 2024.

### **ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation**

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits des Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans au 15 septembre 2024
- disposer d'un niveau – ou en cours d'apprentissage – A2, B1, B2, C1 ou C2

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

Est considérée apprenant de l'Alliance Française toute personne inscrite à un cours collectif, en présentiel ou en ligne, à la date du 1er janvier 2024.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Les 3 premières phases de sélections - locale, nationale et par zone géographique - se dérouleront comme suit : un questionnaire de culture générale en français à travers la plateforme numérique Kahoot.

Les participants doivent impérativement utiliser deux dispositifs numériques pour participer, à travers deux plateformes, faciles d'accès et gratuites (un ordinateur ou une tablette ou un smartphone pour accéder à Zoom pour l'espace de jeu virtuel, et un smartphone pour répondre au questionnaire depuis l'application Kahoot). Nous vous recommandons d'en informer les participants au moment de l'inscription.

La finale internationale se déroulera en présentiel via l'application Kahoot. Les finalistes devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetés sur un écran et la connexion internet assurée par les organisateurs.

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français.

Les réponses au questionnaire de culture générale proposées sur la plateforme Kahoot donneront lieu à un comptage de points et à un classement :

- Les deux participants à la sélection locale qui auront comptabilisé le plus de points seront désignés comme finalistes et représenteront leur Alliance à la sélection nationale.
- Les deux participants à la sélection nationale qui auront comptabilisé le plus de points seront désignés comme finalistes et représenteront leur réseau dit « national » lors de la finale par zone géographique.
- Le participant classé premier de chaque zone géographique participera à la finale internationale en présentiel à Paris – transport et hébergement pris en charge par les organisateurs. Le nombre de zones géographiques (entre 4 et 6) est à confirmer en avril 2024 selon les pays participants.
- Le participant à la finale internationale qui aura comptabilisé le plus de points sera déclaré vainqueur du concours et s'affrontera, à la suite de la finale, avec le lauréat du DÉFI des lycéens (présents lors de la finale).

Disposition particulière :

Les personnes ayant remporté une finale internationale lors des éditions précédentes (2021, 2022 et 2023) ne pourront participer au DEFI Inter-Alliances 2024.

**ARTICLE 4 – Prix**

Pour les sélections locales, chaque Alliance participante définit, pour les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la sélection nationale, les prix qu'elle souhaite attribuer. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la sélection nationale, les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la finale par zone géographique, se verront également attribuer un prix d'une équivalence de 300\$ maximum. Ce prix peut être un examen DELF/DALF au choix du gagnant au sein de l'Alliance Française de Montréal, à la convenance du gagnant. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la finale internationale, les gagnants (1 par zone) se verront offrir un séjour à Paris lors de la semaine du 30 septembre au 6 octobre 2024, afin de participer à la Finale

internationale le 1er octobre 2024. (Les dates du séjour pourront être soumises à modification, en restant dans la même période).

Le séjour comprend :

- Le logement,
- Le transport de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Paris, et de Paris jusqu'à son aéroport de départ. Les billets de transports interurbains (bus, métro, RER, etc.) ne sont pas compris.
- Une allocation de 400€.

Tous les autres frais non compris (assurance, bagage supplémentaire, etc.) dans le prix seront à la charge des gagnants. Dans le cas où le gagnant doit obtenir un visa pour séjourner en France, il lui incombe d'effectuer les démarches nécessaires. Les gagnants s'assureront des conditions requises pour voyager en France.

#### 4.1. Validité

Les gagnants des étapes régionales devront impérativement être disponibles pour se rendre en présentiel à Paris pour participer à la finale internationale le 1er octobre 2024. L'indisponibilité constitue un motif d'annulation du prix. Dans ce cas, le participant classé deuxième sera désigné lauréat de la zone et invité à la finale internationale.

Les gagnants de la finale régionale n'ont pas la possibilité de céder leur prix à un proche.

### **ARTICLE 5 – Droits à l'image**

Tant les sélections locales, nationales et par zone géographique que la finale internationale sont susceptibles d'être retransmises en direct ou diffusées en différé sur les sites internet et réseaux sociaux des Alliances participantes, des organisateurs et des partenaires du concours.

Du seul fait de leur participation au concours, les participant autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires du concours, et sur tout site ou support affilié, sans que

cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants (locaux, nationaux, par zone ou internationaux), auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

## **ARTICLE 6 – Responsabilités**

### 6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourrait entraîner des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

## 6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Les participants sélectionnés pour prendre part à la sélection nationale, par zone géographique et/ou la finale internationale devront s'assurer qu'ils sont disponibles aux dates précisées. Dans le cas où ils ne seraient pas disponibles à ces dates, et quelle que soit la raison, leur participation sera de fait annulée.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

**En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent tacitement les dispositions du présent règlement et autorisent les Alliances Françaises participantes et organisatrices à diffuser leur nom ainsi que leurs données qui les identifient ou pourraient conduire à leur identification.**